



TAGS : ANSM // Chine // Commission Européenne // Dénaturation alcool // cosmétique Bretonne.

Vers un transfert de la compétence cosmétique de l'ANSM à l'ANSES



Les pouvoirs publics envisagent de transférer le suivi de plusieurs vigilances (toxicovigilance, cosmétovigilance, produits de tatouage et biovigilance), ainsi que l'évaluation et l'inspection des produits cosmétiques, **de l'ANSM** (organisme public placé sous la tutelle du Ministère de la Santé, notamment en charge des produits cosmétiques) **vers l'ANSES** (organisme public placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement

et notamment en charge du secteur des compléments alimentaires et des produits vétérinaires).

Cosmed et les autres associations professionnelles sont actuellement consultées pour émettre un avis sur ce transfert de compétences. A noter que la DGCCRF est une des organisations de tutelle de l'ANSES.



La Chine appelée à adopter l'autorégulation pour les cosmétiques

La Chambre de commerce américaine en Chine (AmCham Chine) exhorte le gouvernement chinois à assouplir les procédures de notification des produits cosmétiques en **responsabilisant les metteurs sur le marché**. Quelques pistes de travail sont évoquées par AmCham Chine :

- réduire les processus d'examen et d'approbation préalables à la mise sur le marché;
- adopter les définitions et les classifications internationales actuelles;
- créer un modèle de contrôle transférant aux entreprises, la responsabilité de la sécurité des produits;
- encourager l'auto-régulation.

A noter : en 2013, les contrôles et les sanctions de l'AIC ont été

nettement plus fréquents que les années précédentes, rendant encore plus complexe la mise sur le marché des produits cosmétiques en Chine. Plusieurs projets de loi de simplification sont en cours de discussion à la CFDA et devraient voir le jour d'ici fin 2014.

[// Plus d'infos](#)



Commission Juncker : nouvelle organisation de la prochaine Commission Européenne

Le président élu, Jean-Claude Juncker, a dévoilé le 10 septembre son équipe et la nouvelle organisation de la Commission Européenne.

À l'occasion de la répartition des portefeuilles et services d'appui, **les unités Cosmétiques (SANCO B2), Pharmacie (SANCO D5) et Produits Médicaux (SANCO D6) sont transférées de la Direction générale de la Santé et des Consommateurs (DG Sanco) vers la Direction Générale "Enterprise and Industry (ENTR)".** Ce nouveau portefeuille « Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs » est attribué à Elżbieta Bieńkowska (ex-vice premier ministre de Pologne).

[// Plus d'info](#)



Dénaturation de l'alcool : quelle position pour la C.E. ?

La Commission Européenne souhaite harmoniser et réduire le nombre de dénaturants afin de lutter contre les fraudes et réduire la charge administrative liée à l'autorisation de ces dénaturants. Si certains pays estiment nécessaire d'utiliser des marqueurs chimiques dans les dénaturants de produits cosmétiques, d'autres, comme la France, défendent les procédés de dénaturation à base d'huiles essentielles. Cosmed participe à l'élaboration et la justification de la position française sur l'alcool dénaturé, qui sera défendue lors du prochain groupe de travail organisé par la Commission Européenne les 21 et 22 octobre 2014.



200 acteurs de la filière cosmétique en Bretagne

Bretagne Développement Innovation, Cosmed-Antenne Grand Ouest, Bretagne Commerce International, CBB-Capbiotek Bretagne, Technopole ADIT Anticipa, CEVA et Breizpack ont collaboré pour établir **une cartographie interactive des 200 acteurs de la filière cosmétique en Bretagne**. Tous les métiers de la chaîne de valeur sont identifiés, pour un chiffre d'affaires global estimé à environ 800 millions d'euros. Au vu de cette étude, la Bretagne a tous les ingrédients pour exceller dans la filière cosmétique française.

Cartographie disponible sur <http://ressources.bdi.fr/cartes/cosmetique.html>

COSMED - LA CITE DE LA COSMETIQUE - 2 RUE ODETTE JASSE - 13015 MARSEILLE - WWW.COSMED.FR

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

